

Zeitschrift:	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
Herausgeber:	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
Band:	39 (1931)
Heft:	1
Artikel:	Accidents du travail et de la circulation
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-545767

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chernex et Montreux et aux jeunes sarmatins qui prennent part au concours pour la première fois. Il remercie toutes les

sections de leur effort, les encourage à persévérer et fait des vœux pour leur prospérité.

XXX

Accidents du travail et de la circulation.

Les recherches qui ont été faites pour établir les causes des accidents du travail et de la circulation ont mis en évidence le rôle très important joué par de légères altérations des fonctions mentales. Une méconnaissance du danger, un contrôle insuffisant des perceptions et des mouvements sont souvent à la source d'un accident qui eût pu être évité. Ces lacunes se présentent souvent chez des enfants qui ignorent le danger, chez des jeunes gens irréfléchis et chez des personnes peu douées et dénuées de présence d'esprit.

Le défaut de contrôle des sens et des actes peut résulter d'une grande fatigue; aussi est-il de toute importance d'éviter le surmenage du personnel des chemins de fer. Une barrière laissée ouverte, une confusion de signaux, une fausse manœuvre d'un conducteur de locomotive peuvent n'être que la conséquence d'un état de fatigue. Les statistiques des accidents du travail montrent que le travail exécuté pendant les heures supplémentaires entraîne plus d'accidents que le travail des heures normales.

Le plus souvent, l'altération de la faculté de contrôle est due à la consommation d'alcool. Il est évident qu'une ivresse, même légère, expose à des accidents. Mais ce que l'on sait moins, c'est que la consommation d'alcool, même à des doses en apparence inoffensives, exerce sur les fonctions supérieures du cerveau de l'homme une action paralysante. Cette action confère à l'individu le sentiment qu'il est devenu plus fort, plus adroit; pure illusion due à une diminution du contrôle de soi-même. Sous l'effet d'une très légère im-

prégénation alcoolique, l'homme le plus sain et équilibré ne se voit plus exactement tel qu'il est, il ne perçoit plus l'obstacle à éviter avec la même promptitude et la même précision que s'il n'avait pas pris d'alcool; à l'instant du danger, ses mouvements s'exécutent avec un retard ou un manque d'exactitude qui peuvent entraîner un accident.

C'est en raison de ces faits que le grand industriel américain Ford déclare que l'industrie moderne exige l'abstinence totale des ouvriers comme celle des chefs. Pour la même raison, les entreprises de taxis cherchent de plus en plus à recruter leur personnel dans les milieux abstinents.

Une autre mesure, capable de réduire le nombre des accidents, relève des services judiciaires. Un procédé chimique simple et sûr permet de déceler la présence d'alcool dans le sang, l'haleine et l'urine, de déterminer ainsi la part prise par l'alcool dans la production d'un accident et d'établir les responsabilités. Un automobiliste qui a renversé un piéton se défend en affirmant que celui-ci était ivre. Dit-il vrai ou est-ce lui qui avait bu? Un examen de laboratoire exécuté dans les premières heures après l'accident sur ordre de la police tranchera le litige.

Les causes des accidents étant mieux connues, on peut espérer voir diminuer leur fréquence. Mais il y a beaucoup à faire pour réaliser ce progrès et il est essentiel que tout conducteur de véhicule, comme tout travailleur manuel, sache comment il peut conserver à son corps sa robustesse et à son esprit ses capacités de concentration et de plein contrôle de ses actes.